



L'APPLI SUD !



25 août 2026

LES MOYENS DOIVENT SUIVRE !

SUD a récemment interpellé la Direction sur plusieurs problématiques rencontrées sur le secteur ST/P Utilités et Maintenance. Organisation du travail, reconnaissance des compétences, recours à la sous-traitance, radioprotection ou encore effectifs : les réponses apportées sont loin d'avoir levé toutes nos interrogations.

À l'heure où MELOX affiche des ambitions industrielles importantes pour les prochaines années, SUD considère que **les moyens humains, la reconnaissance des salariés et la sécurité doivent être à la hauteur des objectifs affichés.**

ST/P Utilités : La Direction envisageait de confier la mise à jour des consignes à un salarié posté, sur la base du volontariat. Elle justifiait cette possibilité par la volonté de « favoriser la diversification des activités » et le « développement des compétences ».

Pour SUD, le développement des compétences ne doit pas se faire au détriment des effectifs nécessaires au fonctionnement des équipes. Dans un contexte où celles-ci sont déjà contraintes, mobiliser un salarié posté pendant plusieurs mois pour assurer une mission documentaire ne nous semblait pas être la solution la plus adaptée.

Aucun salarié ne s'étant finalement porté volontaire, une autre organisation a été trouvée pour assurer cette mission, sans avoir à solliciter les effectifs postés.

Remplaçants chef de quart : Sur le secteur ST/P, **les remplaçants Chef de Quart ne bénéficient pas de la prime de référent technique** alors même qu'ils en exercent les missions lorsqu'ils le remplacent. **SUD a donc demandé à la Direction de justifier cette différence de traitement.**

La Direction reconnaît que les remplaçants exercent effectivement ces missions, mais considère que **leur classification D8 et leur prime de remplaçant Chef de Quart suffisent.** Elle estime également que les missions de référent technique au ST/P seraient plus limitées que dans d'autres secteurs.

Pour SUD, les remplaçants chef de quart doivent tous bénéficier des mêmes reconnaissances financières, à savoir :

- Une prime de référent technique de 61.31 €,
- Une prime de remplaçant chef de quart de 91.98 €.

SUD demande donc à la Direction de garantir l'équité de traitement en attribuant la prime de référent technique à l'ensemble des remplaçants Chef de Quart.

Maintenance : Avec l'augmentation annoncée des objectifs de production en 2027, avec 125 tonnes visées et les campagnes EDF/Japon à venir, **SUD a interpellé la Direction sur les moyens accordés à la maintenance.**

Aujourd'hui, **les effectifs des Référents Techniques de Maintenance (RTM) sont déjà sous tension.** Les équipes doivent fonctionner en effectif réduit lors des périodes de congés alors que la charge de travail reste particulièrement importante. Les chiffres en témoignent : **près de 160 demandes d'intervention concernent actuellement le secteur RTM.**

La crédibilité retrouvée de MELOX auprès d'EDF repose notamment sur la fiabilité des installations et donc, directement, sur le travail réalisé quotidiennement par les équipes de maintenance.

SUD demande le recrutement de deux Référents Techniques de Maintenance supplémentaires dès le début de l'année 2027.

Avec une formation d'environ **18 mois**, l'anticipation est indispensable pour disposer de salariés qualifiés lorsque les besoins seront pleinement présents.



Contactez-nous au **06.45.03.84.73** ou via **sudmelox@gmail.com**